

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 20 MAI 2019**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Bernard SANY  
GRUDÉ Jean-Louis procuration à Brigitte CALVET  
CORDIER Sandra procuration à Marine LOUBET  
LOPEZ Valérie procuration à Thierry IMART  
STURMEL Philippe procuration à Mary POUPOT

La séance est ouverte à 20 h 35 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

**Acquisition et installation d'une climatisation au premier étage de la mairie**

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'en raison de périodes de fortes chaleurs, il est nécessaire pour l'accueil du public et les conditions de travail des employés du secrétariat de faire l'acquisition d'une climatisation au premier étage de la mairie.

En outre, des hausses de température peuvent endommager le serveur informatique qui est installé à cet étage. C'est pourquoi, Madame le Maire présente les devis des sociétés suivantes :

- La société MGC Flo propose une climatisation de marque Daikin (unité extérieure type 2MXM50M et deux unités intérieures de type FTXM25M) au prix de 3419.41€ HT soit 4103.29€ TTC.
- La société MGC Flo propose aussi une climatisation de marque Toshiba (unité extérieure type RAS-2M18U2AVG-E et deux unités intérieures de type RAS-B10PKVSG-E) au prix de 3313.28€ HT soit 3975.94€ TTC.
- La société Clim d'Oc propose d'installer une climatisation de marque Daikin (un groupe extérieur type R32 2MXM50M et deux unités intérieures type R32 FTXM25M) au prix de 3742.18€ HT soit 4490.62€ TTC
- La société Climat Concept propose d'installer une climatisation de marque Mitsubishi Electric (un groupe extérieur type MXZ-3F68VF et deux unités intérieures type MSZ-AP35VG-R32) au prix de 5079.85€ HT soit 6095.82€ TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société MGC Flo pour une climatisation de marque Daikin (unité extérieure type 2MXM50M et deux unités intérieures de type FTXM25M) au prix de 3419.41€ HT soit 4103.29€ TTC.

Par ailleurs, il demande une aide financière auprès du Département pour l'achat et l'installation de cette climatisation.

Vote : 15 voix pour

**Acquisition de potelets à installer Chemin de Quint.**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer des barrières et des potelets afin de sécuriser la circulation piétonne le long du chemin de Quint avant l'intersection avec le chemin de Bellevue. Compte tenu que la commune possède déjà huit barrières et trois potelets, il faut donc acquérir 9 potelets pour couvrir la zone.

Madame le Maire présente les devis suivants :

- ABC COLLECTIVITES : Poteau boule diam 76mm hauteur totale 1m20 pour 363.15€ HT soit 505.38€ TTC
- AREA : Potelets « Zenith » diamètre 70mm hauteur 90cm hors sol, pour 432€ HT soit 518.40€ TTC
- DIRECT COLLECTIVITE : Potelets boule riveté diam 76.1mm -hauteur 1m hors sol pour 549€ HT soit 700.68€ TTC
- PROLIANS : Poteaux carrefour diam 76 mm- hauteur 1m hors sol pour 599.40€ HT soit 719.28€ TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ABC COLLECTIVITES pour la somme de 363.15€ HT € HT soit 505.38€ TTC

**Vote** : 15 voix pour

**Toulouse Métropole : adhésion au groupement de commandes téléphonie**

Madame le Maire explique que Toulouse Métropole propose aux communes membres de créer un groupement de commandes téléphonie en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat de services de télécommunications, dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics.

**Vote** : 15 voix pour

**Signature de la Convention de partenariat dans le cadre du Marathon des Mots entre l'association le Marathon du Livre et la commune d'Aigrefeuille.**

Madame le Maire explique que le Marathon des Mots, évènement culturel qui met à l'honneur des écrivains, des essayistes et des poètes, propose une édition qui allie rencontres et lectures du 25 au 30 juin 2019.

La commune d'Aigrefeuille a choisi d'accueillir à la médiathèque une lecture de The Hate U Give, d'Angie Thomas le 26 juin à 18 heures.

Il convient donc de signer une convention de partenariat dans le cadre du Marathon des Mots entre l'association « Toulouse, le Marathon du livre » et la commune d'Aigrefeuille.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

**Vote** : 15 voix pour

**Informations diverses****Clos de la Marelle : Ordre de service pour l'entreprise ETPM suite à des travaux complémentaires sur réseau Télécom**

Madame le Maire explique que des travaux complémentaires suite aux préconisations de Toulouse Métropole sur le réseau Télécom en vue de la rétrocession future des voies de passage en souterrain du réseau aérien existant à l'entrée du lotissement obligent à signer un ordre de service avec l'entreprise ETPM.

Le coût de ces travaux complémentaires s'élève à 8993.04 €.

La séance est levée à 21 h 00  
Signatures

Brigitte CALVET  
Maire d'Aigrefeuille

